

ACTION URGENTE

QUATRE FEMMES INCARCÉRÉES POUR AVOIR PARTICIPÉ AU RASSEMBLEMENT DU 1^{ER} MAI

Les défenseures iraniennes des droits du travail **Anisha Assadolahi**, **Atefeh Rangriz** et **Neda Naji**, et la journaliste iranienne **Marzieh Amiri** sont détenues de manière arbitraire, sans pouvoir consulter un avocat, depuis des semaines et sont accusées d'infractions fallacieuses liées à la sécurité nationale en lien avec le rassemblement pacifique de la Journée internationale des travailleurs à Téhéran, le 1^{er} mai 2019. Elles ont tout d'abord été placées à l'isolement pour une période prolongée, mesure s'apparentant à de la torture ou à d'autres mauvais traitements. Détenues aux côtés de femmes reconnues coupables de crimes violents, **Atefeh Rangriz** et **Neda Naji** risquent d'être agressées.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur général de Téhéran Ali Alghasi Mehr
Office of the Prosecutor
Corner (Nabsh-e) of 15 Khodad Square
Tehran, Iran*

Monsieur le Procureur général,

*Les défenseures iraniennes des droits du travail **Anisha Assadolahi**, **Atefeh Rangriz** et **Neda Naji** et la journaliste iranienne **Marzieh Amiri** sont détenues de manière arbitraire depuis des semaines, sans pouvoir consulter un avocat, et injustement accusées d'infractions liées à la sécurité nationale. Ce sont des prisonnières d'opinion prises pour cibles uniquement en lien avec le rassemblement pacifique organisé à Téhéran le 1^{er} mai 2019 pour la Journée internationale des travailleurs.*

À la suite de leur arrestation le 1^{er} mai, Atefeh Rangriz et Neda Naji ont été détenues à l'isolement dans la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran pendant plusieurs semaines, sans pouvoir communiquer avec leurs familles, ce qui constitue un acte de torture ou autre mauvais traitement. Le 6 juillet, un gardien les a frappées car une dispute a éclaté lorsqu'elles ont refusé de porter un tchador pour aller à la clinique de la prison. En conséquence, Neda Naji a eu des problèmes de vue temporaires et Atefeh Rangriz a été blessée au bras et à l'épaule. Le 8 juillet, après des semaines d'interrogatoire par des agents des renseignements, elles ont été présentées aux services du ministère public dans la prison d'Evin et inculpées de « rassemblement et collusion en vue de commettre des atteintes à la sécurité nationale », « propagande contre le régime », « troubles à l'ordre public » et « outrage à agents dans l'exercice de leurs fonctions ». Depuis mi-juin, elles sont détenues à la prison de Shahr-e Rey, près de Téhéran, où les femmes reconnues coupables de crimes violents sont incarcérées dans des conditions insalubres. De nombreuses informations font état de la facilité avec laquelle des agressions sont commises contre les détenues, par d'autres détenues comme par le personnel de la prison. Elles risquent donc de subir des agressions et sont exposées aux maladies infectieuses.

Anisha Assadolahi risque de subir des actes de torture et autres mauvais traitements à la section 209 de la prison d'Evin, où elle est incarcérée depuis le 18 juin sans pouvoir communiquer avec sa famille ni un avocat. Elle a été arrêtée le 1^{er} mai lors du rassemblement. Relâchée le 5 mai, elle a de nouveau été arrêtée le 18 juin. Marzieh Amiri a été interpellée le 1^{er} mai après avoir cherché à obtenir des informations sur les personnes arrêtées lors du rassemblement. Détenue dans un lieu secret par les pasdaran (gardiens de la révolution) jusqu'au 8 mai, elle a ensuite été transférée à la section 209 de la prison d'Evin et maintenue à l'isolement pendant 35 jours. Le 8 juin, elle a été transférée dans l'aile réservée aux femmes de la prison d'Evin. Elle souffre d'épilepsie et on craint que le stress associé à l'incarcération ne déclenche des crises. Actuellement, elle souffre de vertiges et de baisses de tension.

*Je vous demande de libérer **Anisha Assadolahi**, **Atefeh Rangriz**, **Neda Naji** et **Marzieh Amiri** immédiatement et sans condition, et d'abandonner toutes les charges retenues contre elles. Dans l'attente de leur libération, je vous prie de veiller à ce qu'elles reçoivent régulièrement des visites de leurs avocats et de leurs familles, ainsi que les soins médicaux dont elles ont besoin, et que **Neda Naji** et **Atefeh Rangriz** soient transférées à la prison d'Evin à Téhéran, où elles seront en compagnie d'autres femmes emprisonnées pour des motifs à caractère politique.*

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Atefeh Rangriz et Neda Naji ont été arrêtées le 1^{er} mai 2019, alors qu'elles participaient à un rassemblement pacifique, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs devant le Parlement iranien, à Téhéran, rassemblement violemment dispersé par les forces de sécurité et les services de renseignements. Elles ont passé leur première nuit au centre de détention de Vozara à Téhéran, où des agents les ont harcelées et intimidées, avant d'être transférées à la prison de Shahr-e Rey, dans la ville de Varamin, près de Téhéran. Au bout de trois jours, elles ont été réinstallées à la section 209 de la prison d'Evin, sous contrôle du ministère du Renseignement, et y sont restées jusqu'à la mi-juin, la plupart du temps à l'isolement. À la suite de son transfert à la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran le 5 mai, Neda Naji a observé une grève de la faim pendant cinq jours pour protester contre le refus des autorités de lui permettre d'appeler sa famille. Elle a finalement pu le faire brièvement 14 jours après son transfert à la prison d'Evin. Cependant, elle n'a pas pu recevoir de visites de sa famille avant le 31 mai. Pendant leur détention à l'isolement, Atefeh Rangriz et Neda Naji ont été soumises à des interrogatoires en l'absence d'un avocat et ont subi des pressions pour « avouer » avoir planifié des manifestations destinées à porter atteinte à la sécurité nationale. Neda Naji s'est vue refuser l'accès à son inhalateur pour l'asthme pendant 10 jours, ce qui a généré gêne physique et détresse psychologique. Le 8 juillet, les deux femmes ont été conduites au bureau du procureur de la prison d'Evin et inculpées de « rassemblement et collusion en vue de commettre des atteintes à la sécurité nationale », « propagande contre le régime », « troubles à l'ordre public » et « outrage à agents dans l'exercice de leurs fonctions ». Cette dernière accusation a été portée parce qu'elles ont dénoncé lors de sessions d'interrogatoire distinctes les mauvais traitements que leur ont infligés les agents chargés de les interroger.

Mi-juin, Atefeh Rangriz et Neda Naji ont de nouveau été transférées à la prison de Shahr-e Rey, où leur sécurité et leur bien-être sont gravement menacés. Cette prison accueille les femmes déclarées coupables de crimes violents dans des conditions insalubres et des cellules surpeuplées. De nombreuses informations font état de la facilité avec laquelle des agressions sont commises contre les détenues, par d'autres détenues comme par le personnel de la prison, ainsi que de la prévalence des problèmes de santé mentale, des automutilations et de la consommation endémique de stupéfiants. L'eau de la prison serait salée et impropre à la consommation, ne laissant aux prisonnières d'autre option que d'acheter des conteneurs d'eau potable au prix fort au magasin de la prison. Les repas sont immangeables, et la plupart des détenues préfèrent acheter la nourriture au magasin, qui propose principalement des boîtes de conserve. Elles reçoivent généralement une aide financière de leur famille ou travaillent dans la prison pour acheter eau et nourriture. Elles se plaignent aussi des coupures d'électricité fréquentes, du manque d'aération ou de climatisation, des douches et toilettes sales et en nombre insuffisant, de la très faible pression de l'eau dans les douches et du manque de lits obligeant de nombreuses détenues à dormir par terre. En outre, les détenues n'ayant pas accès à des soins médicaux adaptés, les maladies contagieuses sont fréquentes, notamment la tuberculose et l'hépatite infectieuse. Aux termes du droit international, notamment de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (ou Règles Nelson Mandela), les autorités carcérales doivent fournir aux prisonniers une alimentation ayant une valeur nutritive suffisante, de l'eau potable et des conditions de détention propres et salubres.

Anisha Assadolahi a également été arrêtée le 1^{er} mai lors du rassemblement. Elle aurait été frappée lors de son arrestation, ce qui lui a causé diverses contusions. Elle a passé sa première nuit au centre de détention de Vozara à Téhéran, où elle a subi harcèlement et intimidation de la part des agents, et a ensuite été transférée à la prison de Shahr-e Rey près de Téhéran. Libérée le 5 mai, elle a de nouveau été interpellée le 18 juin par 12 agents du ministère du Renseignement, chez elle. Ils ont perquisitionné méticuleusement son domicile, fouillant les affaires personnelles d'Anisha Assadolahi et de sa famille, et ont saisi divers appareils électroniques, albums photos et livres notamment. Depuis, Anisha Assadolahi est maintenue à l'isolement à la section 209 de la prison d'Evin. Sa famille a réclamé à plusieurs reprises un droit de visite, mais les autorités ont répondu que c'est impossible tant qu'elle est soumise à des interrogatoires. Elle n'a pu appeler sa famille qu'à deux reprises : la première fois le jour de son arrestation et la seconde au bout de 14 jours. Ces appels n'ont duré que quelques minutes, en présence d'agents des forces de sécurité, l'empêchant de parler librement.

Marzieh Amiri est journaliste au quotidien *Shargh*. Elle a été interpellée le 1^{er} mai après s'être rendue à la police pour obtenir des informations sur les dizaines de personnes interpellées lors du rassemblement du 1^{er} mai. Elle a passé sa première nuit au centre de détention de Vozara, avant d'être transférée dans un lieu tenu secret. Le 3 mai, 10 agents des services de renseignement ont emmené Marzieh Amiri chez elle, ont effectué une perquisition approfondie et ont confisqué des affaires lui appartenant ainsi qu'à sa famille – téléphones et ordinateurs portables, et livres notamment. Elle a déclaré à sa famille ce jour-là qu'elle était détenue dans un centre secret géré par les *pasdaran*. Le 8 mai, elle a été transférée à la section 209 de la prison d'Evin. Elle y a été maintenue à l'isolement pendant 35 jours et interrogée. Le 8 juin, elle a été transférée dans l'aile réservée aux femmes de la prison d'Evin. Elle souffre d'épilepsie et on craint que le stress associé à l'incarcération ne déclenche des crises. Actuellement, elle souffre de vertiges et de baisses de tension. Elle a perdu environ sept kilos.

Le maintien à l'isolement prolongé enfreint les Règles Nelson Mandela et constitue un acte de torture ou autre mauvais traitement. Par ailleurs, les autorités sont tenues de maintenir les prisonniers violents ou représentant une menace éloignés des autres détenus et de séparer les détenus qui n'ont pas encore été jugés des détenus condamnés.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 20 août 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOMS ASSOCIÉS : Atefeh Rangriz (elle); Neda Naji (elle); Anisha Assadolahi (elle); Marzieh Amiri (elle).